




# Programme National pour l'Alimentation PERSPECTIVES 2012





# Plan Régional pour l'Alimentation Guadeloupe 2012

- Appel à projet national
- Budget MAAPRAT : 70 000 €
- Accords Collectifs pour la qualité nutritionnelle
- Opération « Un Fruit pour la Récré »



# Appel à projet national



## → 3 thématiques nationales :

- ✓ Aide alimentaire ;
- ✓ Lutte contre le gaspillage ;
- ✓ Valorisation du patrimoine alimentaire et culinaire.

## → 3 thématiques DOM :

- ✓ Pour une même gamme de produits : taux de sucre identique avec la métropole ;
- ✓ Agir sur l'offre alimentaire en milieu scolaire ;
- ✓ Valoriser les ressources et l'agroalimentaire locales.



# Projets régionaux 2012




- Budget prévisionnel : 70 000 €
- A concentrer sur quelques actions significatives
- Valoriser les actions avec le logo « Bien manger c'est l'affaire de tous »



# Projets régionaux 2012

- Priorités 2012 :
  - Rendre plus efficace l'aide alimentaire ;
  - Développer l'éducation alimentaire à l'école :
    - × Classes de Goût (minimum 4 000 €)
    - × Fruit pour la Récré
  - Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
  - Valoriser les produits et savoirs faire culinaires ;
  - Inciter les IAA à s'engager dans des accords collectifs ;
  - Faciliter l'approvisionnement de la restauration collective en produits agricoles locaux.





# Accords Collectifs

## visant à améliorer la qualité des produits agricoles et agroalimentaires

- **Décret du 23 janvier 2012**

Ces accords peuvent être proposés par :

- des organisations interprofessionnelles
- des fédérations professionnelles ou syndicats professionnels représentant les entreprises de la production, de la transformation ou de la distribution d'une famille de produits agricoles ou alimentaires,
- une ou plusieurs entreprises qui justifient d'un impact significatif sur une famille de produits.



# Accords Collectifs Engagements

Les opérateurs concernés s'engagent, par la fixation d'objectifs quantifiés, à l'amélioration de la qualité nutritionnelle et à la promotion des modes de production, de transformation et de distribution durables.

Les engagements sur la qualité nutritionnelle peuvent porter sur

- l'augmentation de la teneur en fruits et légumes ;
- la réduction de la teneur en sel ;
- la réduction de la teneur en lipides, notamment lipides totaux et acides gras saturés ;
- l'augmentation de la teneur en glucides complexes et en fibres ;
- la réduction de la teneur en glucides simples.



# Accords Collectifs DOM

« Le ministre chargé de l'alimentation ne peut reconnaître les accords collectifs conclus par des opérateurs justifiant d'un impact significatif sur une famille de produits distribués dans les DROM que si ces accords comportent des engagements sur la réduction des teneurs des produits en glucides et lipides visant à les rapprocher de celles de produits similaires distribués en métropole. »





# Un fruit pour la Récré



- Financement : 51% > 75%
- Morne-à-l'Eau, Deshaies : exemplarité
- Labelliser l'opération « Banane à la classe »
- Encourager les initiatives



MERCI DE VOTRE ATTENTION

